#### **PROJET**

#### Le Conseil de Gouvernement,

Vu la loi du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux ;

Vu la demande de protection de la commune de Schuttrange du 13 juin 2012 ;

Vu l'avis de la Commission des sites et monuments nationaux du 18 juillet 2012;

Vu l'avis du Conseil communal de Schuttrange, émis le 26 septembre 2012;

Vu l'avis de la Fabrique d'église de Schuttrange du 8 octobre 2012 ;

Le Conseil d'Etat entendu;

Sur proposition du Ministre de la Culture et après délibération ;

#### Arrête:

- **Art. 1er.-** Est classée monument national l'église paroissiale de Schuttrange, inscrite au cadastre de la commune de Schuttrange, section A de Schuttrange, sous le numéro 1/2493, appartenant d'après l'extrait cadastral à « Schuttrange, le presbytère ».
- **Art. 2.-** La présente décision est susceptible d'un recours au fond devant le Tribunal administratif de et à Luxembourg. Ce recours doit être intenté par ministère d'avocat à la Cour dans les trois mois de la notification du présent arrêté au moyen d'une requête à déposer au secrétariat du Tribunal administratif.
- Art. 3.- Le présent arrêté est transmis au Ministre de la Culture aux fins d'exécution. Copie en est notifiée à la commune de Schuttrange et à la Fabrique d'église de Schuttrange, pour information et gouverne.

Ampliation en est adressée au conservateur des hypothèques à Luxembourg aux fins de transcription.

Les Membres du Gouvernement,

Fabrique d'Eglise de Schuttrange

Centre de formation

128, route de Trèves

L- 6960 Senningen-Niederanven

Service des Sites et Monuments Nationaux

1 0 0CT. 2012

N° 5 3504 12

Madame la Ministre Octavie Modert
Le Gouvernement luxembourgeois
26, rue Münster
L - 2160 Luxembourg

Schuttrange, le 8 octobre 2012

Modul Azoureus

Concerne: classement de l'Eglise de Schuttrange

Madame la Ministre,

c'est avec gratitude que les membres de la Fabrique d'Eglise de Schuttrange ont reçu votre intention de proposer le classement de notre église comme monument national.

Ils vous remercient vivement pour cette proposition et se déclarent d'accord avec la loi du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, nos salutations très respectueuses

le président

le curé

July



Grand-Duché de Luxembourg

Registre aux délibérations

Séance publique du 26 septembre 2012

du Conseil communal de SCHUTTRANGE

Date de l'annonce publique de la séance : 20 septembre 2012 Date de la convocation des conseillers : 20 septembre 2012

Présents:

Nicolas WELSCH, bourgmestre

Jean-Paul JOST, Jean-Pierre KAUFFMANN, échevins Jean-Marie ALTMANN, Victor BACK, Marc LAMESCH, County STATE OF CHESTER

Jérôme LEHNERTZ, Pierre LIEBAERT,

Jean-Marie RONK, conseillers

Alain DOHN, secrétaire communal

Danielle HARDT, Claude MARSON, conseillers Excusés:

Taxemponed

OBJET 3.1.: Avis concernant le classement de l'église paroissiale de Schuttrange comme monument national

#### LE CONSEIL COMMUNAL

Vu la demande de protection du 13 juin 2012 adressée à Madame la Ministre de la Culture pour le classement comme monument national de l'église paroissiale de Schuttrange ;

Considérant le dossier de demande élaboré par le bureau d'études HLG exposant les particularités architecturales et historiques de l'église St. Pierre de Schuttrange ;

Vu la lettre du 9 août 2012 de Madame la Ministre de la Culture par laquelle elle soumet à l'avis du conseil communal la proposition de classement comme monument national de l'église paroissiale de Schuttrange;

Vu les qualités esthétiques, architecturales ainsi que l'intérêt historique de l'église paroissiale de Schuttrange justifiant son classement;

Vu la loi du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

#### décide à l'unanimité

d'aviser favorablement la proposition de Madame la Ministre de la Culture de classer comme monument national l'église paroissiale St. Pierre de Schuttrange.

Ainsi délibéré à Schuttrange, date qu'en tête.

Suivent les signatures Pour expédition conforme, Schuttrange, le 28 septembre 2012

Nicolas Welsch Bourgmestre

#### Ministère de la Culture

#### Commission des Sites et Monuments nationaux

#### Réunion du 18 juillet 2012

#### RAPPORT

Présent(e)s: Mmes Schneiders, Steinmetzer, MM. Calteux, Ewen, Ewert, Frising, Goedert, Kintzelé, Linster, Reiles, Sanavia, Schoellen, Simonis, Voncken

Excusé(e)s: Mmes Gengler, Makumbundu, Theissen, MM. Goeders, Le Brun-Ricalens, Polfer, Schuman, Sinner, Toussin

Absents: MM. Leyder, Schadeck, Zeniti.

#### B. Demandes de protection

2) Commune de Schuttrange

Localité:

Schuttrange

Requérant:

AC

Objet:

église paroissiale de Schuttrange, appartenant à « Schuttrange, le presbytère » (no cadastral 1/2493)

L'église paroissiale de Schuttrange se distingue par la lisibilité des différentes phases de construction et d'aménagement, exécutées à chaque fois par les plus grands maîtres luxembourgeois. De 1753-1754, le Meistersteinmetzer Sigismund Mungenast construit la nouvelle nef de l'actuelle église à l'emplacement d'une église plus ancienne dont les origines remontent à 723. Le Baumeister Simon y ajoute en 1757 le nouveau chœur, l'architecte ingénieur Henri-Alphonse Kemp en 1900 une travée supplémentaire ainsi qu'une nouvelle tour. En 1947, on y intégra un bel orgue de la Manufacture d'orgues luxembourgeoises Georg Haupt de Lintgen, et, vers 1950, des nouveaux vitraux. En 1968, l'intérieur de l'église fut totalement réaménagé selon une conception artistique de François Gillen, dont on admire certains éléments du mobilier liturgique, tel le tabernacle, et surtout des vitraux abstraits d'une beauté inégalée. En 1984, on procéda à un nouveau réaménagement intérieur, suivi de l'installation d'une mosaïque par Ota Nalezinek dans le portail d'entrée. Actuellement, des travaux de stabilisation et de restauration de la substance bâtie sont en cours.

Vu ce qui précède avec 14 voix contre 0, la Cosimo émet un avis favorable pour un classement de l'église paroissiale de Schuttrange.

Pour extrait conforme,

AlicaPanker

Alice Paulus Secrétaire



Ministère de la Culture 1 8 JUIN 2012 N° courant: 13 . 435

Réf.: 2012/06

Dossier suivi par: Michel Schommer

Schuttrange, le 13 juin 2012

Ministère de la Culture Madame la Ministre Octavie MODERT 4, bd F-D Roosevelt

L-2450 Luxembourg

Objet: Eglise de Schuttrange, Protection nationale.

Madame la Ministre,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous faire parvenir un dossier élaboré par le bureau d'études *HLG Ingénieurs-conseils Sàrl* qui expose les particularités de l'église de Schuttrange lui conférant un intérêt architectural et historique.

Particulièrement intéressant est la lisibilité des différentes phases de construction, dont la nouvelle construction de la nef en 1753-54 et du chœur en 1757 par Sigmund Mugenast, la travée supplémentaire avec une nouvelle tour par l'architecte ingénieur des Arts et Manufactures Alphonse Kemp en 1900 et la conception de l'intérieur par François Gillen en 1967-68 sans oublier les fabuleux vitraux du même artiste.

Voilà pourquoi nous vous prions, Madame la Ministre, de bien vouloir trouver en annexe un dossier reprenant les caractéristiques du bâtiment, photos de l'extérieur et de l'intérieur, extrait cadastral, et de faire examiner par vos services s'il ne mérite pas d'être protégé et conservé en vertu de la loi du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux.

Administration communale de Schuttrange 2, Place de l'Eglise L-5367 Schuttrange T (+352) 35 01 13 - 1 F (+352) 35 01 13 - 259 E commune@schuttrange.lu www.schuttrange.lu

En restant à votre disposition pour tout complément d'information et en vous remerciant de l'attention que vous portez à la présente, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

c.s. Alain DOHN Secrétaire communal



Nicolas WELSCH Bourgmestre

En annexe : Reportage photos, présentation, levé détaillé, extrait cadastral

Copie : Service des sites et monuments nationaux





SECR.	RECE.	TECH.	1150C	GUIC.	PERS.
	COMN	IUNE	DE SC	HUTTR	LANGE
ENTRÉ LE		1 2 JUIN 2		2012	
				T	сомм.

#### Concerne:

## Eglise de Schuttrange, Protection nationale

#### Maître d'ouvrage :

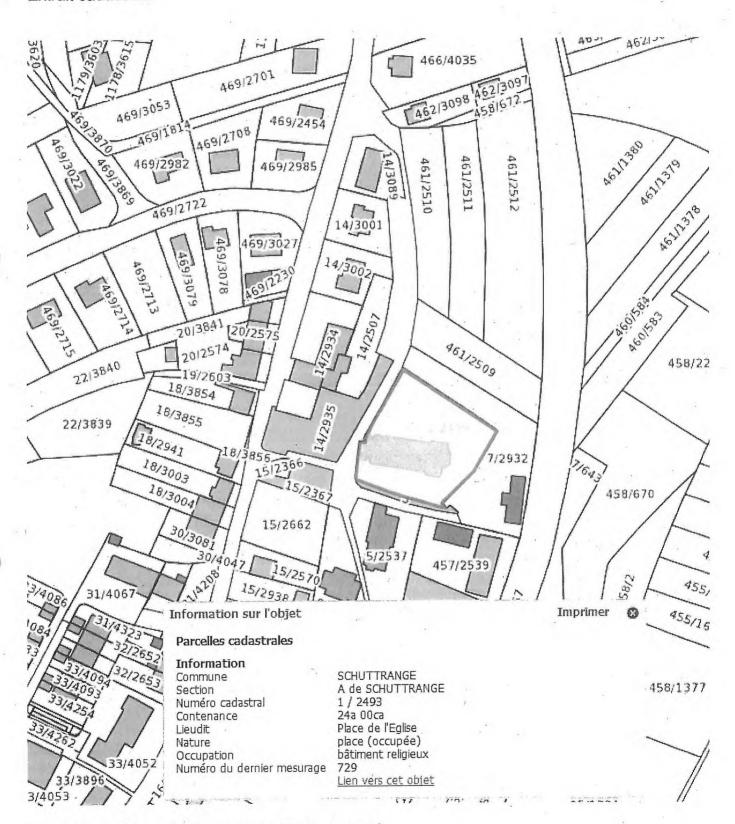
Administration communale de Schuttrange



2, place de l'église L-5367 Schuttrange

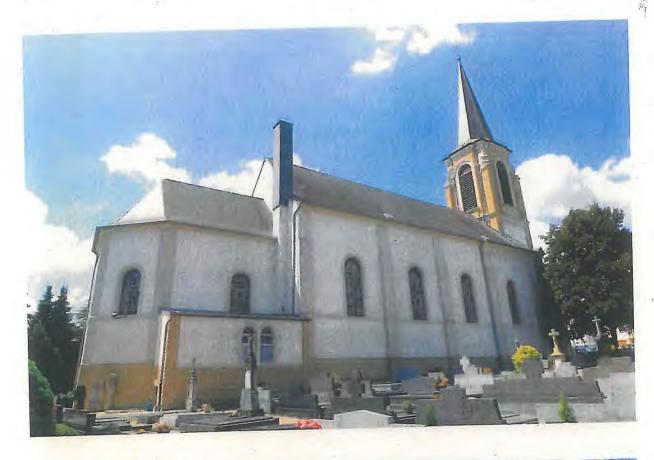
# The state of the s

#### Extrait cadastrale



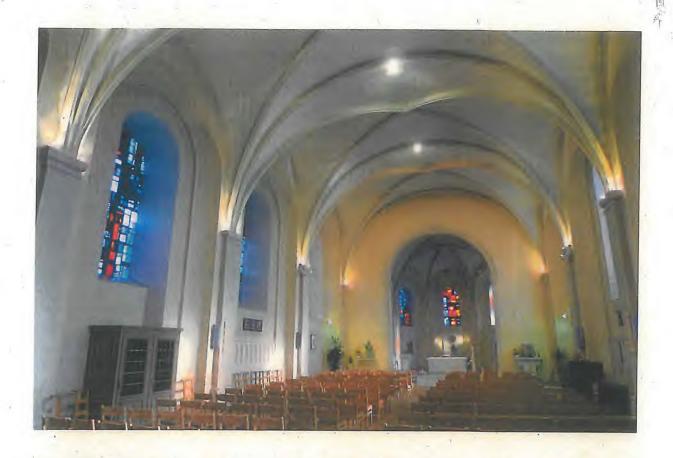
© Administration du cadastre et de la topographie

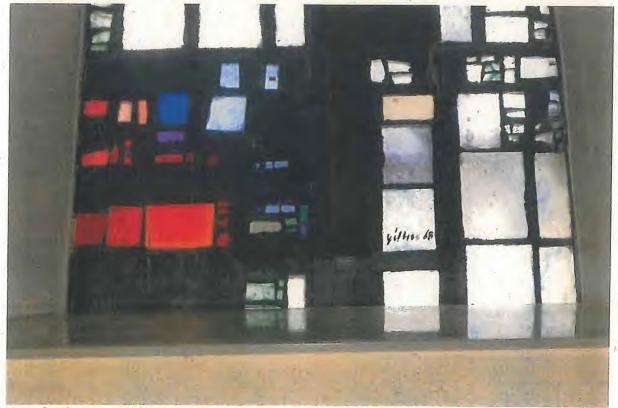




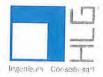


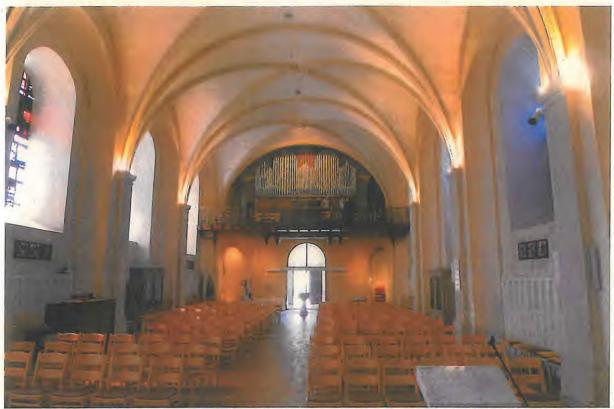






-Les fenêtres en béton-verre de François Gillen 1967 et 1968





-La nef de Mugenast en avant plan, la prolongation de la nef par Alphonse Kemp et l'orgue de la firme « Manufactures d'orgues luxembourgeoises G.Haupt » de Lintgen en arrière-plan.



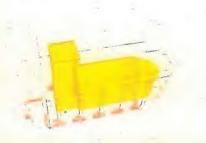
-La charpente d'origine de 1754 de Mugenast en arrière-plan et la variante 1900 en avant plan.



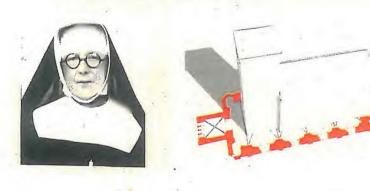
## Bauphasen

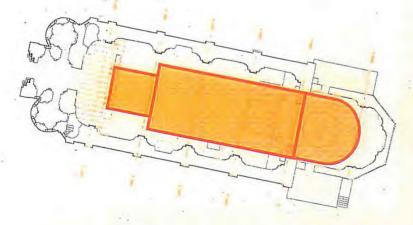






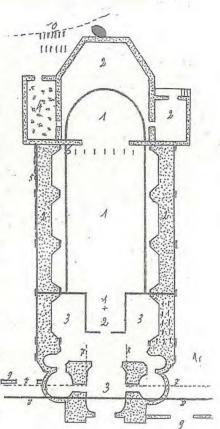
## Bauphase bis 1753



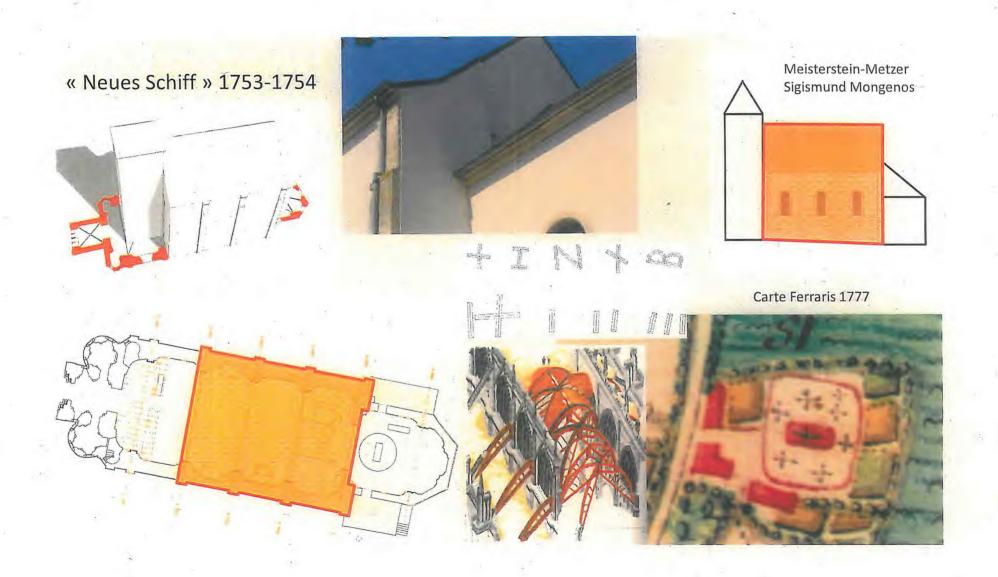


Die Grundmauern von Kirche, Kirchhof u. Hof Schittringen.

- 1 Chor, Schiff und Turm, 723 bis 1753.
- 2 Turm repariert, 1747. Schiff mit Triumphbogen, 1753. — Chor und Sakristei, 1757 gebaut.
- 3 Turm 1 u. 2 abgerissen, 1900. Schiff verlängert, Turm mit Seitenkapellen gebaut. — Unbekannte Gräber gefunden.
- 4 2. Sakristei mit Keller, 1946 erbaut, römischen Terrazzoboden entdeckt,
- 5 Abgebrannte Mauer, 1913 entdeckt.
- 6 Grundmauer 1 und Gräber 1953 entdeckt.
- 7 --- Kirchhofsmauern bis 1900.
- 8 Mauer des Hofgartens bis 1860.
- 9 Heutige Eingänge zum Kirchhof seit 1900. Die Hofmauer war 2mal gerückt worden: 1860 u. 1900.
- 10 Unbekannte Gräber 1913 und 1953 unter Hecke und Pflasser gefunden.



Auszug: Schüttringen und die Geschichte des oberen Syrtals, Eulalie Theisen





## «Réfection tour » 1852

Munmer 28.

## Verordnungs- und Verwaltungsblatt des Großherzogthums Luremburg.

## MÉMORIAL

## LÉGISLATIF ET ADMINISTRATIF DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Acte ber Bermaltung.

Actes administratifs.

General: Abuinifiration bes Inneren Administration Generale Du L'interieun, ET PROTIBOIREMENT

ber Bauberwaltung.

DES TRAVAUX PUBLICS.

Mr. 28.

264

and the second s						
Kaufende.	Namen ber Gemeinben.	Betrag ber bewillige ten Subsibe.	Arbeiten für welche biefelben bestimmt finb.			
N° d'ordre.	NOMS des Communes.	MONTANT des subsides alloués.	TRAVAUX auxqueis ils ont dù être affectés.			
14	Niederanven.	frs. ct. 300 »	Fir Möbelfrung der Schule von Hostert. — Pour l'ameublement de l'école de Hostert.			
15	Pétange.	150 »	Für Möbelirung ber Schulsinbe von Lamabelaine. — Pour l'a- meublement de la salle d'école de Lamadelaine.			
16	id.	300 »	Hir vollständige Möbelfrung der Kirche von Robingen. — Pour compléter le mobilier de l'église de Rodange.			
17	Sanem.	500 "	Bur Bollenbung bes Pfarthaufes von Solenvre. — Pour l'achève- ment du presbytère de Soleuvre,			
18	Schuttrange.	600 »	Für herstellung des Churmes der Rirche von Schuttringen. —			



